

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE CENTRE ARDECHE
DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL
Report de la séance du 29 janvier 2026 absence de quorum

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de février, le Comité Syndical Centre Ardèche, dûment convoqué le 30 janvier 2026 par le Président, s'est réuni à Saint Julien en Saint Alban, sous la présidence de Monsieur François VEYREINC Président, en session ordinaire.

Mme Cindy VERMEIREN est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Titulaires : Madame Christine GIGON et Messieurs Michel CONSTANT, François VEYREINC et Yann VIVAT

Votes : 3 , M. VEYREINC ne prend pas part au vote.

Report de séance, le quorum n'est donc plus requis.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le SymCA est également concerné par le Budget Vert (annexes obligatoires du CFU), qui vise à qualifier les impacts sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité, de chacune des dépenses d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du SymCA présenté par M. Yann VIVAT, 4^{ème} Vice-Président, lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	121 500,00	383 152,60	504 652,60
	Recettes réalisées (1)	B	40 435,86	395 243,60	435 679,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	172 178,08	474 768,13	646 946,21
	Dépenses réalisées (1)	E	90 830,02	243 090,61	333 920,63
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soie des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-50 394,16	152 152,99	101 758,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	50 678,08	91 615,53	142 293,61
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	283,92	243 768,52	244 052,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	283,92	243 768,52	244 052,44

Hors de la présence de M. François VEYREINC Président,
Sous la présidence de M. Yann VIVAT, 4ème Vice-Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le compte financier unique 2025 du SYMCA.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le 4^{ème} Vice-Président,
Yann VIVAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yann Vivat', written in a cursive style.

La secrétaire,
Cindy VERMEIREN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cindy Vermeiren', written in a cursive style.